

N°3

FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE :

Favoriser la participation des usagers dans le secteur social et de la santé

1 jour

12 octobre 2023
10h-17h

INTERVENANT : Emilie ROY,

Conseillère technique gouvernance & vie associative à l'URIOPSS Centre

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION : Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES : Formation en présentiel.

Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Résolution de cas concrets sur la formalisation de préconisations
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

EFFECTIF MINIMUM : 5 personnes

CAPACITE MAXIMUM : 15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Depuis les années 1990, les différentes lois du secteur social, médico-social et de la santé ont eu vocation à rééquilibrer les places de l'État, des institutions publiques et privées, des professionnels et des individus en renforçant toujours plus la capacité à agir de ces derniers. Ainsi, les lois du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ont contraint les établissements et services sociaux et médico-sociaux à organiser la participation individuelle et collective des usagers et les dernières lois adoptées (loi dites « HPST », loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016) sont venues consacrer la mise en œuvre de la démocratie sanitaire. Les associations sont concernées, au plus près de leurs valeurs démocratiques, par ses nouvelles modalités de construction des politiques publiques et ses obligations faites aux structures.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire de la participation des usagers
- ✓ Analyser les enjeux de la participation des usagers, les freins et les leviers
- ✓ S'interroger sur les impacts de ces évolutions sociétales et réglementaires sur les modalités de gouvernance des associations

DEROULE DE FORMATION :

Éléments de contexte

- Histoire de la participation des usagers
- Définition de la participation des usagers

Mise en œuvre de la participation individuelle

- Le contrat de séjour et le DIPC
- Le projet personnalisé

Mise en œuvre de la participation collective

- Le CVS et les autres formes de participation

Participation aux instances d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques

- Mise en place de la démocratie sanitaire et instances de démocratie sanitaire
- Participation des usagers dans les instances de décision